

Arrondissement de
Thionville-Est

COMMUNE DE HAUTE-KONTZ

Nombre des conseillers élus

15

Nombre des conseillers en
fonction

15

Nombre des conseillers présents

09

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DESDELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2018

Sous la présidence de Mme THILL Marie Josée Maire.

Etaient présents : Mme BARTHEL Myriam, M DELANZY Hervé, M DEL PIZZO André, adjoints, Mme BERNARD Stéphanie, M DAN Paul, M KEFF Christian, M VINCENT Emmanuel, M WALLERICH Jean-Philippe.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme ATRACHIMOWICZ Stéphanie, Mme FROMHOTZ Edwige, Mme HOFFMANN Corinne, M MENNEL Frédéric, M PERIGNON Lionel, M STUTZINGER Thierry.

Convocation du Conseil Municipal le 2 mars 2018

1. COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET « GENERAL » EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal sous la présidence de M DEL PIZZO André, adjoint, examine et approuve à l'unanimité le compte administratif « général » pour l'exercice 2017 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Le résultat de clôture est le suivant :

En section de fonctionnement, le résultat fait apparaître un excédent de	308323.03
En section d'investissement, le résultat fait apparaître un excédent de	112465.26
Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de	420788.29

2. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 BUDGET «GENERAL »

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017 ce jour statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 308323.03 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	269238.92
Virement à la section d'investissement	/
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	39084.11
A) EXCEDENT AU 31.12.2017	308323.03
Affectation obligatoire	

<ul style="list-style-type: none"> à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	
<ul style="list-style-type: none"> à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit : <ul style="list-style-type: none"> affectation complémentaire en réserves (compte 1068) affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	308323.03
B) DEFICIT AU 31.12.2017	/
C° Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	/

3. COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET « EAU » EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DEL PIZZO André, adjoint, examine et approuve à l'unanimité le compte administratif « Eau » pour l'exercice 2017 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Le résultat de clôture est le suivant :

En section de fonctionnement, le résultat fait apparaître un excédent de	12780.66
En section d'investissement, le résultat fait apparaître un excédent de	104284.10
Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de	117064.76

4. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 BUDGET «EAU»

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017 ce jour statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 12780.66 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	3409.40
Virement à la section d'investissement	/
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	9371.26
A) EXCEDENT AU 31.12.2017	12780.66
Affectation obligatoire	
<ul style="list-style-type: none"> à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	
<ul style="list-style-type: none"> à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit : <ul style="list-style-type: none"> affectation complémentaire en réserves (compte 1068) affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	12780.66
B) DEFICIT AU 31.12.2017	/
C° Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	/

5. COMPTE ADMINISTRATIF « ASSAINISSEMENT » EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DEL PIZZO André, adjoint, examine et approuve à l'unanimité le compte administratif « Assainissement » pour l'exercice 2014 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Le résultat de clôture est le suivant :

En section de fonctionnement, le résultat fait apparaître un excédent de	141637.02
En section d'investissement, le résultat fait apparaître un déficit de	143775.15
Le résultat global de clôture fait apparaître un déficit de	2138.13

6. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 BUDGET « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017 ce jour statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 141637.02 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	98171.44
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	43465.58
B) EXCEDENT AU 31.12.2017	141637.02
Affectation obligatoire	
• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
• à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	128257.69
Solde disponible	
affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
• affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002)	13379.33
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31.12.2017	/
C° Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	/

7. COMPTES DE GESTION EXERCICE 2017

(Général, eau et assainissement)

Le Conseil Municipal examine et approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2017 (général, eau et assainissement) tels qu'ils ont été présentés par Madame le Receveur Municipal.

8. Convention tripartite eau – Commune de HAUTE-KONTZ – Syndicat Intercommunal des eaux de Cattenom et Véolia

Le Commune demande au Syndicat qui accepte une fourniture en gros d'eau potable pour compléter Ses ressources et sécuriser sa distribution et sa qualité d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, examine et approuve la convention tripartite qui a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la vente en gros d'eau potable du Syndicat à la Commune.

La présente convention entrera en vigueur après la signature par les trois parties et prendra fin le 31 décembre 2023.

9. HEURES SUPPLEMENTAIRES AGENT TERRITORIAL D'ANIMATION

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le paiement de 5,30 heures supplémentaires à Mme PARMENTIER Véronique, agent territorial d'animation pour le remplacement d'un agent d'animation du périscolaire en maladie.

Le traitement sera perçu sur la base de l'inde brut 347, indice majoré 325 du grade d'agent territorial d'animation

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le paiement de 3 heures supplémentaires à Mme THILL Anaïs, agent territorial d'animation pour le remplacement d'un agent d'animation du périscolaire en maladie.

Le traitement sera perçu sur la base de l'inde brut 347, indice majoré 325 du grade d'agent territorial d'animation

10. Vote de subvention « Au-delà des accords » pour les jeux intervillages

Le Conseil Municipal alloue une subvention de 100,- € au profit de l'association « Au-delà des Accords » pour l'organisation des jeux intervillages.

Pour copie conforme,
HAUTE-KONTZ, le 14 mars 2018
Le Maire,
THILL Marie-Josée